



Assemblée générale

Distr. générale
14 août 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 19 c) de l'ordre du jour provisoire*

Développement durable : Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Établi pour donner suite à la résolution [67/209](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport donne un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013. Les pertes économiques imputables à ces catastrophes, soit plusieurs centaines de milliards de dollars chaque année, devraient doubler d'ici à 2030. Échappant à tout contrôle, elles résultent de décisions d'investissement pour lesquelles les risques de catastrophe n'ont pas été pris en compte et menacent la vie et les moyens de subsistance de milliards de personnes, tout en compromettant l'aspiration de nombreux pays à une croissance et un développement viables, tant à court qu'à long terme.

En mai 2013, la quatrième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe a rassemblé un public plus nombreux et plus diversifié que jamais, marque de l'intérêt croissant et de la mobilisation accrue que suscite cette problématique. Les contributions des participants à la session ont permis d'approfondir considérablement la réflexion sur le mécanisme qui doit remplacer le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes et il a été demandé aux États de faire tout leur possible pour que la réduction des risques soit dûment prise en compte dans le programme de développement pour l'après-2015.

* [A/68/150](#).



Sous réserve d'une décision officielle de l'Assemblée générale, le Gouvernement japonais a proposé d'accueillir la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe au Japon, dans la ville de Sendai (préfecture de Miyagi), du 14 au 18 mars 2015. Dans le cadre des préparatifs de cette manifestation, des consultations ont été tenues afin de déterminer la forme que prendrait le futur dispositif de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, qui doit remplacer le Cadre d'action de Hyogo. Plusieurs axes directeurs sont dégagés : s'appuyer sur le cadre actuel et promouvoir ses grands principes; élaborer un mécanisme participatif, centré sur les populations et mettre l'accent sur l'action à l'échelon local; accorder une importance particulière à la gouvernance, à la responsabilisation et au financement; tenir compte du fait que le dispositif et le programme de développement pour l'après-2015 doivent se renforcer mutuellement. Pour que toutes les parties prenantes adhèrent aux conclusions de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe et les mettent en pratique, une participation sans exclusive aux préparatifs et à la manifestation elle-même est indispensable.

I. Les catastrophes : tendances et risques

1. L'impact cumulé des catastrophes se traduit par des pertes sensibles en termes de développement humain. Depuis 1992, année où la communauté internationale s'est réunie pour la première fois pour débattre du développement durable au Sommet « Planète Terre » de Rio de Janeiro (Brésil), plus de 4,4 milliards de personnes ont été touchées par des catastrophes recensées dans le monde entier; les dommages causés ont été évalués à 2 billions de dollars en tout, soit l'équivalent d'environ 25 années d'aide extérieure au développement, et plus de 1,3 million de vies humaines ont été perdues.

2. Pour la première fois, le montant annuel des pertes économiques imputables aux catastrophes dans le monde a dépassé le seuil des 100 milliards de dollars pour trois années consécutives, atteignant environ 157 milliards de dollars au cours de la période considérée. L'exposition croissante des actifs économiques augmente les risques de pertes et dépasse les moyens mis en œuvre pour réduire leur vulnérabilité¹. Les dégâts causés par l'ouragan Sandy, aux États-Unis, au Canada et dans les Caraïbes ont été évalués à plus de 65 milliards de dollars. Les importantes inondations qui ont frappé certaines parties du sud-ouest et du nord-est de la Chine ont entraîné plus de 8 milliards de dollars de pertes globales. Ces deux événements ont respectivement coûté la vie à 210 et 151 personnes².

3. L'impact des catastrophes sur la vie et la santé des populations est considérable. Pendant la période considérée, 15 302 personnes ont été tuées lors de 302 catastrophes d'ampleur internationale³ et 102 millions de personnes en ont pâti. Avec 1 900 morts ou disparus, le typhon Bopha, qui a frappé Mindanao (Philippines) en décembre 2012, a entraîné les plus lourdes pertes en vies humaines dues à une catastrophe naturelle et touché 6,2 millions de personnes. Les inondations ont touché de nombreux pays, dont le Pakistan, où 5 millions de personnes ont été affectées. En 2012, la sécheresse qui sévissait dans le Sahel a touché plus de 18 millions de personnes, dont environ 7,7 millions au Nigéria.

4. Alors que les grandes catastrophes bénéficient de la couverture médiatique la plus large, ce sont les situations de risque permanent, dans lesquelles les catastrophes sont fréquentes et de faible gravité, qui représentent toujours l'un des plus grands obstacles au développement, en particulier pour les pays à faibles et moyens revenus⁴. Certains pays aux capacités d'investissement limitées, qui subissent chaque année des catastrophes qui leur infligent de lourdes pertes, notamment les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés, absorbent difficilement ces chocs récurrents. À la Jamaïque, par exemple, les pertes subies représentaient en moyenne, pour la période 1991 et 2011, l'équivalent de 2,6 % du montant moyen de l'investissement annuel du pays. Au Mozambique, le montant des pertes économiques liées aux catastrophes dépasse

¹ *Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2013 – Du partage des risques aux bénéfices partagés : analyse de la rentabilité de la réduction des risques de catastrophe* (secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Genève, 2013).

² Geo Risks Research, NatCatSERVICE, Münchener Rückversicherungs-Gesellschaft, mars 2013.

³ EM-DAT; OFDA/CRED International Disaster Database.

⁴ *Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2009 – Risques et pauvreté dans un climat en évolution*, secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (Genève, 2009).

chaque année 1 % du produit intérieur brut, chiffre qui peut aller jusqu'à 20 % en cas de catastrophe majeure, comme lors des inondations de 2000 et de 2013. Combinée aux dépenses de reprise après sinistre, la perte de croissance économique continue d'avoir un impact réel sur le développement pour les générations futures.

5. L'effet des catastrophes sur les écosystèmes naturels est un autre domaine trop méconnu. Les incendies qui ont ravagé des étendues naturelles, en Australie, au Canada, aux États-Unis, dans la Fédération de Russie et dans certaines régions d'Afrique et d'Asie, ont contribué à la perte ou à la dégradation d'écosystèmes naturels, et ont eu de graves répercussions sur la population, l'économie et l'environnement. On estime qu'entre 2002 et 2011, à l'échelle internationale, les pertes annuelles connues résultant des incendies de zones naturelles ont atteint en moyenne 2,4 milliards de dollars³. Ce chiffre relativement faible ne tient pas compte des conséquences de ces catastrophes au niveau des services rendus par les écosystèmes, comme le stockage du carbone, du soutien à la diversité biologique, de la protection de l'approvisionnement en eau, de l'érosion des sols et de la dégradation des terres ainsi que de la régulation du climat.

6. Soixante-dix à 85 % de la totalité des investissements nouveaux proviennent du secteur privé. Actuellement, les investisseurs institutionnels gèrent plus de 80 milliards de dollars d'actifs au niveau mondial, le plus souvent sans se préoccuper réellement des risques de catastrophe¹. Au cours des prochaines années, des milliards de dollars seront investis dans des régions exposées. Si les investisseurs ne tiennent pas compte des risques naturels et des vulnérabilités, comme c'est le cas actuellement, le risque va continuer d'augmenter.

7. En matière d'investissement, il est indispensable de tenir compte des réalités si l'on veut limiter les risques. Le nombre croissant de bases de données nationales consacrées aux catastrophes donne aujourd'hui une idée plus précise des pertes et des risques encourus. Les données les plus récentes montrent qu'entre 1981 et 2011, les pertes directes enregistrées par 40 pays à faible et moyen revenu se sont élevées à près de 305 milliards de dollars. Il ressort du *Bilan mondial 2013 sur la réduction des risques de catastrophe* que les déclarations de pertes dues aux catastrophes restent en deçà de la réalité. Si l'on tenait compte également des catastrophes de moindre envergure, on obtiendrait probablement des chiffres supérieurs de 50 %. En raison de l'augmentation des pertes subies, des mesures urgentes doivent être prises pour lutter contre les causes sous-jacentes des situations à risque, et des données fiables doivent être mises à disposition.

II. Activités de coordination et d'orientation en matière de réduction des risques de catastrophe

A. Renforcer la coordination au niveau mondial

8. Pendant la période à l'examen, le secrétariat de la Stratégie internationale a, entre autres : coordonné des consultations sur un dispositif de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015; organisé la quatrième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe; coordonné l'action du système des Nations Unies en vue de l'adoption d'un Plan d'action des Nations Unies; et défini les orientations à suivre pour d'autres domaines d'activité.

Consultations sur un dispositif de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015

9. Ma Représentante spéciale pour la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et Sous-Secrétaire générale à la réduction des risques de catastrophe et le Représentant permanent du Japon auprès des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève ont lancé officiellement les consultations en mars 2012. La synthèse des résultats des 86 étapes de la première phase (disponible, uniquement en anglais, à l'adresse suivante : http://www.unisdr.org/files/32535_hfasynthesisreportfinal.pdf) a permis d'éclairer les travaux de la quatrième session du Dispositif mondial.

Quatrième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe

10. La quatrième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe s'est tenue à Genève du 21 au 23 mai 2013, sous la présidence du Gouvernement suisse. Cette session, qui a réuni largement plus de 3 000 participants, originaires de 172 pays, est la plus importante et la plus diversifiée à ce jour. Y étaient présents des représentants des autorités nationales et locales; des organisations intergouvernementales; la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge; des organisations non gouvernementales; des maires et des parlementaires; des représentants des communautés locales, des peuples autochtones, des enfants et des jeunes, des personnes vivant avec un handicap; et des représentants du monde des affaires et des milieux universitaires et scientifique.

11. Le Dispositif mondial a fait fond sur les bases jetées par les dispositifs régionaux pour la réduction des risques de catastrophe (Afrique, Amériques, Asie-Pacifique, États arabes et Europe) et sur de nombreuses consultations et réunions préparatoires consacrées au dispositif de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. Il est indéniable que la quatrième session du Dispositif mondial a constitué une étape marquante du cycle de consultations actuellement menées en vue de l'élaboration de ce mécanisme.

12. Plus de 200 manifestations et réunions diverses ont eu lieu dans le cadre de cette session, parmi lesquelles : un échange de vues sur les questions de fond entre participants et parties prenantes; un débat ministériel de haut niveau; trois grandes séances plénières organisées par les parties prenantes et les représentants du secteur privé, des organisations non gouvernementales, des communautés et des pouvoirs publics; une rencontre de haut niveau sur la réduction des risques de catastrophe s'inscrivant dans les préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement; et des manifestations spéciales consacrées à des études de réduction des risques de catastrophe portant sur la science et la technologie, le financement, la santé, les femmes, l'enfance et la jeunesse, la définition de normes, l'urbanisme, le patrimoine culturel, la sécheresse et la reconstruction.

13. Le dialogue de haut niveau intitulé « Anticiper la vague pour ouvrir la voie de la résilience », coprésidé par le Vice-Secrétaire général et M^{me} Tarja Halonen, ancienne Présidente finlandaise, a réuni 45 représentants de haut niveau dont 34 ministres, des dirigeants et des experts. Dans le communiqué adopté d'un commun accord à l'issue du dialogue (disponible à l'adresse suivante :

http://www.preventionweb.net/files/33281_communiqduialoguedehautniveau.frr.pdf), les participants ont demandé de prévoir des mesures urgentes pour lutter contre les risques de catastrophe dans le programme de développement pour l'après-2015 ainsi que dans le cadre de l'atténuation et de l'adaptation face aux changements climatiques; appelé les pays à développer des normes nationales agréées pour l'évaluation des risques; affirmé la nécessité d'une campagne mondiale pour des écoles et structures de santé plus sûres; invité le secteur privé à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans ses procédures de gestion des risques; et, enfin, préconisé d'encourager la collaboration entre les secteurs public et privé pour ce qui est de la gestion des risques aux échelons local et national.

14. Cent-cinquante représentants d'entreprises participaient à cette session du Dispositif mondial, dont l'un des temps forts a porté sur l'analyse des aspects économiques de la réduction des risques de catastrophe (coûts et avantages) et la concertation avec le secteur privé, en tant qu'acteur et partenaire. Des dirigeants d'entreprises et des représentants du secteur privé ont tenu leur première assemblée générale annuelle consacrée au rôle du secteur privé dans la réduction des risques de catastrophe, dans l'optique d'échanger sur des cas concrets et sur les bonnes pratiques, mais aussi de participer à la consultation mondiale sur un dispositif de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

15. Dans sa synthèse (disponible à l'adresse suivante : http://www.preventionweb.net/files/33306_finalchairsummaryoffourthsessionof.pdf) de l'ensemble des séances, manifestations et réunions, le Président expose les questions de fond et définit les lignes d'action. Il souligne également la nécessité de s'attaquer aux causes des risques, de mettre en relation les programmes complémentaires, d'évaluer le risque, de mener des actions à l'échelon local, de faire participer les communautés afin d'obtenir des résultats, de reconnaître le secteur privé en sa qualité d'acteur et de partenaire incontournable, de renforcer l'intégration de la gouvernance en matière de risque ainsi que l'appui scientifique et technique afin de permettre une prise de décisions à partir d'éléments solides.

16. Le secrétariat de la Stratégie collaborera avec les partenaires et les acteurs concernés afin d'assurer le suivi des recommandations formulées dans la synthèse du Président et le communiqué du dialogue de haut niveau, notamment en ce qui concerne la définition d'objectifs et d'indicateurs dans le cadre du dispositif de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et de la campagne mondiale en faveur d'écoles et de structures de santé plus sûres dans les zones sujettes aux catastrophes.

Coordination du système des Nations Unies

17. Dans mon précédent rapport à l'Assemblée générale (A/67/335), j'ai souligné l'importance de la réduction des risques de catastrophe pour le système des Nations Unies et invité instamment à mener une action cohérente et coordonnée pour aider les États Membres à réduire plus rapidement les risques de catastrophe. Sous la direction du secrétariat de la Stratégie et avec le concours de 29 organismes, fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, un Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience a été mis sur pied avant d'être approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies réuni à Madrid, le 6 avril 2013, à l'occasion de sa session de printemps.

18. L'engagement de favoriser la réduction rapide des risques et le renforcement de la résilience figure à trois reprises dans le Plan d'action des Nations Unies, conformément au projet du Cadre d'action de Hyogo, dont l'objectif est de réduire considérablement, et dans tous les pays, les pertes imputables aux catastrophes. Une équipe de hauts dirigeants contrôlera la mise en œuvre du Plan d'action, avec le soutien du Groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience du Comité de haut niveau sur les programmes. Le Plan d'action contribuera de manière décisive à la mise en œuvre des orientations données par l'Assemblée générale en vue de son examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des Nations Unies. Après 2015, le plan d'action sera mis à jour par le Comité de haut niveau à la lumière du dispositif de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

19. La publication du Cadre mondial pour les services climatologiques (disponible à l'adresse suivante : <http://www.gfcs-climate.org/fr>) s'inscrit également dans le dispositif coordonné mis en place par le système des Nations Unies pour réduire les risques de catastrophe. Mis en œuvre par les États avec l'appui du système des Nations Unies et de ses partenaires, il fournit des services climatologiques précis et accessibles aux utilisateurs du monde entier, avec pour préoccupations essentielles la sécurité alimentaire, la gestion de l'eau, la réduction des risques de catastrophe et la santé.

Journée internationale de la prévention des catastrophes

20. À l'occasion de la Journée internationale de la prévention des catastrophes, célébrée le 13 octobre 2012, le système des Nations Unies a mis en valeur les femmes et les filles, « force invisible de la résilience », et reconnu et encouragé leur rôle vital dans la réduction des risques, ainsi que le dépassement de la vision traditionnelle qui en fait de simples victimes.

21. La Journée internationale de prévention des catastrophes de 2013 aura pour ambition d'attirer l'attention sur le cas des personnes handicapées (voir le document de réflexion intitulé « A not so obvious conversation », disponible, en anglais uniquement, à l'adresse suivante : <http://www.unisdr.org/2013/iddr/documents/concept-2page.pdf>) et de faire en sorte qu'elles suscitent un plus grand intérêt, afin que leurs besoins soient pris en compte dans les scénarios de catastrophes. Les manifestations qui marqueront cette journée donneront également aux personnes handicapées la possibilité de participer aux consultations portant sur le dispositif de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

Orientation et coordination des actions menées avec les partenaires mondiaux

22. Le *Bilan mondial 2013 sur la réduction des risques de catastrophe* a démontré la nécessité d'accroître la collaboration avec le monde de l'entreprise. À l'échelle mondiale, les investisseurs gèrent plus de 80 milliards de dollars d'actifs, mais les décideurs prennent rarement en compte les risques de catastrophe dans leur choix d'investissements. Ces choix futurs auront une forte incidence sur l'évolution du risque dans ce domaine et sur la lutte contre les facteurs de risques. On perçoit de plus en plus la relation qui existe entre décision d'investissement et réduction des risques de catastrophe et les entreprises s'efforcent d'éveiller les consciences et de susciter une mobilisation en menant, de leur propre initiative, des activités de

recherche et de sensibilisation. Un certain nombre d'initiatives soutenues par les Nations Unies, comme la publication du secrétariat de la Stratégie intitulée « Five essentials for business in disaster risk reduction » (Cinq principes essentiels pour les entreprises dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe » (disponible, en anglais uniquement à l'adresse suivante : http://www.preventionweb.net/files/33428_334285essentialscasestudies.pdf), constituent autant d'invitations à une collaboration accrue avec le secteur privé.

B. Renforcement de la coordination au niveau régional

23. Le secrétariat de la Stratégie a continué, dans différentes régions du monde, de fournir un appui à l'élaboration et à l'exécution de stratégies et de plans d'action de réduction des risques de catastrophe régionaux. Les pays et les parties intéressées ont mis à profit les enceintes de coopération régionale pour mener des dialogues multipartites et se mettre d'accord sur les priorités et les questions essentielles à examiner lors de l'élaboration d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

Afrique

24. L'Afrique connaît actuellement une transformation rapide de son économie, de ses structures sociales et de son environnement. Cette transition, en particulier si elle s'accompagne de mutations profondes, est porteuse de croissance, mais aussi de risques. Le défi que l'Afrique doit désormais relever est de fonder des communautés résilientes face aux catastrophes. Chef de file du programme régional de réduction des risques de catastrophe, la Commission de l'Union africaine continue de faire preuve d'une forte volonté politique en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes (2006-2015) et du Programme d'action pour sa mise en œuvre. Au niveau sous-régional, cinq communautés économiques régionales ont défini des politiques et des programmes relatifs à la réduction des risques de catastrophe. Ces communautés s'emploient à ce que la réduction des risques figure au programme de travail de tous les gouvernements africains. On compte déjà 38 pays d'Afrique qui ont mis en place des enceintes et des mécanismes de coordination nationaux. La gouvernance et les développements normatifs en matière de réduction des risques de catastrophe ont fait des progrès considérables cette année, notamment avec le projet de loi sur la gestion et la réduction des risques de catastrophe examiné par l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est.

25. Grâce à l'appui d'un nombre de plus en plus important de pays, plusieurs mesures ont été prises pour recueillir des données sur les pertes causées par les catastrophes dans l'optique d'orienter les investissements en matière de réduction des risques de catastrophe en fonction de critères plus objectifs fondés sur des éléments factuels. Six pays ont constitué des bases de données à cette fin et deux autres prévoient de le faire dans les mois à venir.

26. La quatrième session du dispositif africain pour la réduction des risques de catastrophe s'est tenue à Arusha (Tanzanie), du 13 au 15 février 2015. Y ont participé plus de 250 représentants de plus de 45 pays, ainsi que des représentants de la société civile, des organisations de femmes et de jeunes, des communautés locales et du secteur privé. Ils ont fait le point sur les réalisations et les difficultés

rencontrées dans l'application de la Stratégie régionale africaine et de son programme d'action, et défini les mesures à prendre pour concrétiser les engagements partagés d'ici à 2015. Les recommandations formulées portaient sur le renforcement des capacités aux niveaux régional et sous-régional, le renforcement de l'engagement politique et des investissements, l'amélioration de la détection des risques et des systèmes d'alerte rapide, la promotion de la gestion des risques auxquels sont exposées les zones urbaines et les mesures d'adaptation aux risques climatiques. Au niveau institutionnel, cette année a été essentiellement consacrée à la prise en compte des changements climatiques dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe afin de rendre les rapports sur les risques climatiques plus exhaustifs.

27. La cinquième session du dispositif africain pour la réduction des risques de catastrophe se tiendra au deuxième trimestre de 2014.

États arabes

28. Les transformations politiques radicales qui se produisent dans de nombreuses parties du monde arabe imposent aux États arabes d'accélérer leurs programmes de réduction des risques de catastrophe. Le nombre d'États de la région qui ont procédé à l'examen des progrès et des lacunes dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo au niveau national a augmenté. Les pays rendent compte plus régulièrement des mesures qu'ils prennent pour se conformer au Cadre et analysent les difficultés qu'ils rencontrent dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans leurs politiques et programmes.

29. Parvenir à faire le lien entre la réduction des risques de catastrophe et les décisions de planification prises au quotidien continue de poser problème. Pour la plupart d'entre eux, les États arabes continuent d'avoir du mal à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement. L'absence de cadres politiques et de législations claires au niveau national affaiblit la coordination et fait obstacle aux efforts déployés pour renforcer l'application du principe de responsabilité en matière de réduction des risques de catastrophe.

30. Malgré ces difficultés, il est évident que l'engagement en faveur de la réduction des risques de catastrophes s'intensifie aux niveaux régional, national et local. La première Conférence arabe sur la réduction des risques de catastrophe s'est tenue à Aqaba (Jordanie), du 19 au 21 mars 2013. Y ont participé plus de 250 représentants de la région arabe. Les participants ont adopté la Déclaration d'Aqaba sur la réduction des risques de catastrophe dans les villes et élaboré une position commune sur le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. La Déclaration d'Aqaba, qui a été élaborée en collaboration avec les autorités locales, définit un certain nombre de mesures pratiques et d'objectifs concrets devant être atteints d'ici à 2017 pour faire en sorte que les villes soient plus résilientes face aux catastrophes. La Déclaration sera révisée en 2015 afin de l'harmoniser avec le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

31. La deuxième conférence arabe sur la réduction des risques de catastrophe se tiendra au deuxième trimestre de 2014.

Asie et Pacifique

32. L'Asie et le Pacifique doivent faire face au problème d'être tout à la fois de plus en plus exposés et de plus en plus vulnérables. L'exposition aux catastrophes s'accroît à mesure que les métropoles se développent et que les populations et l'activité économique s'étendent vers des zones plus exposées. S'ajoute à cela que les petits pays, ceux dont les économies sont peu diversifiées, et les pays connaissant des déficits budgétaires importants sont plus vulnérables, même face à des catastrophes relativement mineures. La multiplication des pertes économiques résultant des catastrophes ont sapé les efforts de développement, en particulier ceux destinés aux petits exploitants, aux microentreprises et aux foyers pauvres, qui sont frappés de plein fouet par le coût des catastrophes.

33. Pour surmonter ces difficultés, les pays d'Asie et du Pacifique ont systématiquement mis l'accent sur la réduction des risques de catastrophe en se servant des ressources disponibles, tout en s'efforçant de remédier à leurs lacunes en matière de politique, de législation, de capacités, d'information et de financement. Le développement des mécanismes multipartites et des réseaux de la société civile et le rôle de plus en plus important qu'ils jouent sont l'une des avancées majeures qu'a connues la région. La coordination régionale a joué un rôle décisif dans le renforcement de l'engagement politique et la prise de mesures pour surmonter les problèmes liés à la réduction des risques de catastrophe.

34. La cinquième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe s'est tenue à Yogyakarta (Indonésie), du 22 au 25 octobre 2012. Y ont participé plus de 2 500 participants de 72 États. Elle a abouti à l'adoption de la Déclaration de Yogyakarta sur la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique. Pour la première fois, les engagements pris par les parties prenantes ont été annexés à la Déclaration. Les participants à la quatrième session de la Plateforme de gestion des risques de catastrophe dans la région du Pacifique, qui s'est tenue en Nouvelle-Calédonie, du 17 au 21 septembre 2012, se sont engagés à élaborer une stratégie régionale intégrée de gestion des risques de catastrophe et des changements climatiques, qui sera lancée en 2016.

35. La Thaïlande accueillera la sixième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra à Bangkok, du 23 au 26 juin 2014.

Europe

36. Les pays européens se concentrent sur la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire pour la réduction des risques de catastrophe. Un certain nombre de pays ont adopté des législations dans ce domaine, tandis que d'autres ont modifié la législation existante pour tenir compte de l'évolution des risques. Comme le prescrit la législation européenne, la coopération se poursuit à l'échelle régionale en matière de lutte contre les risques transfrontières. La Commission européenne a adopté la stratégie européenne sur l'adaptation aux changements climatiques visant à renforcer la résilience de l'Europe par le renforcement des préparatifs et de la capacité à faire face aux répercussions des changements climatiques aux niveaux local, régional, national et européen.

37. La Commission européenne a adopté un livre vert sur les assurances contre les catastrophes d'origine naturelle et humaine. Le Comité des régions, qui représente

les intérêts des régions et des villes au niveau européen, a adopté une résolution sur la future approche mondiale visant à éradiquer la pauvreté et offrir au monde un avenir durable, dans laquelle il désigne la réduction des risques de catastrophe comme une question prioritaire qui doit être traitée au niveau local en vue de parvenir au développement durable. Cette résolution traite des catastrophes d'origine naturelle et humaine, des activités de prévention et de la résilience des villes. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe a, dans sa résolution 339, invité les autorités locales, en conformité avec les objectifs de la campagne Pour des villes résilientes, à sensibiliser les citoyens et les gouvernements, à utiliser leurs budgets de manière judicieuse et à inclure la prévention des risques de catastrophe dans les processus de planification du développement.

38. La troisième session du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe s'est tenue à Dubrovnik (Croatie), du 1^{er} au 3 octobre 2012. Ont participé à cette rencontre régionale des experts de 27 États européens, de la Commission européenne, du Conseil de l'Europe, de l'Initiative de préparation aux catastrophes et de prévention pour l'Europe du Sud-Est et le secrétariat de la Stratégie. Les participants ont réfléchi à l'importance pour les États européens d'inclure la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies d'adaptation au changement climatique et formulé des recommandations en vue d'une prise en compte systématique de ces risques dans ces stratégies. Cette rencontre a facilité les échanges entre pays européens sur la résilience à l'échelle locale en vue de renforcer la capacité des villes en matière d'évaluation des risques, de mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'alerte rapide.

39. Une consultation régionale pour l'Asie centrale et le Caucase du Sud sur le programme de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 s'est tenue à Almaty (Kazakhstan), en mars 2013. Une soixantaine de représentants y ont participé pour faire le bilan de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et définir les priorités régionales, notamment en matière d'évaluation des risques, de ressources, de sensibilisation, de collecte de données et de données scientifiques.

40. La prochaine session du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe se tiendra à Oslo, du 23 au 25 septembre 2013.

Les Amériques

41. Aux Amériques, l'urbanisation continue de poser de nombreux problèmes car elle conduit à une forte concentration des investissements et des biens publics et privés dans des zones exposées aux catastrophes naturelles, à une accélération de la dégradation de l'environnement et à un affaiblissement de la gouvernance. La combinaison de ces facteurs avec la pauvreté et l'inégalité endémiques qui règnent dans de nombreuses régions du continent a exacerbé l'exposition et la vulnérabilité aux catastrophes d'une tranche importante de la population. Pour surmonter ces difficultés, de nombreux pays des Amériques se sont engagés à renforcer les cadres de gouvernance relatifs à la réduction des risques de catastrophe et à élaborer de nouveaux plans et stratégies afin que la réduction des risques reste une priorité nationale.

42. Les mécanismes régionaux et sous-régionaux jouent un rôle de premier plan dans l'intégration de la réduction des risques de catastrophe au sein des initiatives de développement. L'Organisation des États américains a adopté le Plan

interaméricain de prévention, d'intervention lors des catastrophes naturelles et de coordination de l'aide humanitaire. En Amérique centrale, un forum consultatif sur la gestion globale des risques de catastrophe a été mis en place et un fonds correspondant a été créé. Dans les Caraïbes, l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle a lancé un processus de formulation d'une nouvelle stratégie globale de gestion des catastrophes en faisant fond sur celle qui existe déjà. En outre, l'Association des États de la Caraïbe a fait de la réduction des risques de catastrophe un élément clef du développement durable dans son nouveau plan d'action 2013-2014, qu'elle a adopté à Pétionville (Haïti).

43. Les participants à la réunion du dispositif régional de réduction des risques de catastrophe pour les Amériques qui s'est tenue à Santiago, en novembre 2012, ont pris l'engagement de travailler ensemble pour atténuer les risques de catastrophe. Dans le communiqué de Santiago qu'ils ont adopté à l'issue de la réunion, ils ont réaffirmé que le développement économique et social ainsi que la viabilité écologique seraient atteints grâce à l'adoption d'initiatives audacieuses et novatrices propres à consolider les acquis de la réduction des facteurs de risque sous-jacents, notamment par la lutte contre la pauvreté et l'inégalité et la promotion de l'accès des pays et des populations à l'information, à la connaissance, aux ressources et aux débouchés. Ils ont également fait avancer la réflexion sur l'élaboration d'un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015. Ils ont reconnu l'importance de renforcer l'engagement politique en faveur de la définition d'objectifs en matière de réduction des risques qui soient clairs, quantifiables et vérifiables, et de la mise en place de mécanismes qui permettent de contrôler les mesures de suivi.

44. La quarante-quatrième session du dispositif régional de réduction des risques de catastrophe pour les Amériques se tiendra en Équateur, du 27 au 29 mai 2014.

C. Renforcement de la coordination au niveau national

Progrès accomplis dans l'application du Cadre d'action de Hyogo

45. Une analyse de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (disponible à l'adresse www.unisdr.org/we/inform/publications/32916) a établi que, depuis 2005, 191 pays ont nommé des coordonnateurs, 146 pays ont participé à au moins un cycle de suivi du Cadre d'action, 121 pays ont adopté une législation pour instaurer un cadre politique et juridique, et 86 pays ont mis en place des organes nationaux de coordination relatifs à la réduction des risques de catastrophe (instances nationales).

46. Depuis 2005, de nombreux pays sont passés d'une stratégie de gestion des crises à une stratégie volontariste de réduction des risques et de renforcement de la résilience, et cette tendance s'accélère. Les gouvernements envisagent de plus en plus la réduction des risques de catastrophe sous l'angle d'une stratégie multirisques, appliquant les connaissances acquises sur différentes catastrophes à tous les aspects de la gestion des risques. La décentralisation de la réduction des risques de catastrophe, le fait de donner davantage de pouvoirs et de responsabilités aux communautés locales, a fait des progrès sans qu'elle ait, pour l'instant, véritablement permis de faire progresser la réduction des risques à l'échelle locale. La réduction des facteurs de risque sous-jacents reste l'un des domaines qui pose le plus de problèmes. Depuis le lancement des cycles de suivi du Cadre d'action, en

2007, aucun pays n'a indiqué avoir accompli des progrès notables dans tous les indicateurs.

47. Par manque de ressources humaines, techniques et financières à tous les niveaux, les pays ont fait peu de progrès et rencontré des obstacles pour mener leurs activités, qu'il s'agisse de la mise en place de systèmes d'alerte rapide ou de programmes de sensibilisation. Presque tous les pays ont indiqué avoir du mal à intégrer des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans leurs politiques et à incorporer la réduction des risques de catastrophe dans les questions environnementales.

Dispositifs nationaux de réduction des risques de catastrophe

48. La contribution des 86 dispositifs nationaux mis en place à l'institutionnalisation de la réduction des risques de catastrophe au niveau national est désormais reconnue. Ces dispositifs donnent aux parties prenantes les moyens de faire progresser la réduction des risques de catastrophe. Leur rôle a été consacré à la quatrième session du Dispositif mondial, où il a été recommandé qu'un forum des dispositifs nationaux se tienne à la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, en 2015.

49. En revanche, certains dispositifs nationaux pâtissent d'une mauvaise définition de leurs objectifs et d'un manque d'orientations, d'appui et de capacités. Le secrétariat de la Stratégie a facilité l'examen des capacités des dispositifs nationaux en matière de réduction des risques de catastrophe mené sous l'égide de l'Allemagne, de l'Équateur, de l'Indonésie, du Mexique, des Philippines, du Sénégal et de la Suède, avec l'appui d'un groupe témoin de 20 autres dispositifs nationaux. L'examen a mis en lumière l'importance des dispositifs dans la coordination des activités de réduction des risques de catastrophe au niveau national, à savoir la production d'informations, la fourniture de conseils et la définition d'initiatives intersectorielles. L'importance d'une composition multipartite des dispositifs nationaux a été mise en avant.

50. L'examen par les pairs est un autre moyen de renforcer ces dispositifs et la coordination en matière de réduction des risques de catastrophe au niveau national. Le Royaume-Uni a été le premier pays à s'être spontanément soumis à un tel examen concernant les progrès qu'il avait accomplis dans l'application du Cadre d'action de Hyogo. L'examen a été conduit par une équipe composée de membres provenant de la Finlande, de l'Italie, de la Suède, de la Commission européenne, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du secrétariat de la Stratégie, et a été jugé extrêmement utile. J'encourage les autres pays à se soumettre à un tel examen pour faire le bilan de leurs progrès.

Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes de pays des Nations Unies

51. Les efforts se sont poursuivis pour renforcer l'appui que l'ONU apporte aux pays pour les aider à intégrer la réduction des risques de catastrophe dans leurs programmes de développement par le truchement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et sous la direction des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. En 2012, la Bolivie (État plurinational de), le Cameroun, l'Inde, la Jordanie, le Népal, le Pakistan, la République de Moldova, Sri Lanka, le Soudan et le Togo ont approuvé de nouveaux plans-cadres qui tiennent

compte de la réduction des risques de catastrophe dans la planification du développement. Aux Amériques, le nombre de plans-cadres de ce genre est passé de 3 à 10 (Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Jamaïque, Mexique et Pérou). Depuis qu'en 2009, l'ONU a adopté les lignes directrices pour l'intégration de la gestion des risques de catastrophe dans les plans-cadres, 54 pays ont établi de tels plans. Plus de la moitié d'entre eux intègrent la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques. Les progrès devraient se poursuivre grâce à la toute récente adoption du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience.

52. Les équipes de pays des Nations Unies ont élaboré des plans d'action stratégiques, examiné les progrès accomplis par les pays dans la planification des activités de redressement et affiné les cadres stratégiques du Cambodge, de l'Indonésie, du Myanmar, du Pakistan, des Philippines et du Viet Nam, ainsi qu'un nouveau cadre régional pour le Pacifique, qui comporte des éléments liés à la réduction des risques de catastrophe. Le renforcement de la coopération entre organismes des Nations Unies a permis d'accomplir des avancées en matière de réduction des risques de catastrophe à Djibouti, au Liban et en Mauritanie.

53. Lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, l'Assemblée générale a demandé que davantage soit fait pour intégrer la réduction des risques de catastrophe à l'échelle des pays et fournir des orientations aux États Membres et aux organismes des Nations Unies en matière de renforcement de la résilience face aux catastrophes aux niveaux local, national et régional dans le contexte du développement.

D. Renforcement de la coordination à l'échelle locale

54. Le secrétariat de la Stratégie plaide vigoureusement pour que la réduction des risques de catastrophe cible le niveau local et, en particulier, pour bâtir des villes qui soient résilientes et promouvoir l'action des autorités locales. En raison de l'urbanisation galopante, les villes jouent un rôle central dans les programmes de réduction des risques de catastrophe et de renforcement de la résilience.

55. Le *Bilan mondial 2013 sur la réduction des risques de catastrophe* indique que l'urbanisation rapide dans les pays et régions exposés aux catastrophes et dotés de faibles capacités pour gérer les risques compromet gravement les résultats acquis en matière de développement et l'avenir des investissements consacrés au développement. Le peu d'incitations offertes aux promoteurs immobiliers pour investir dans la réduction des risques de catastrophe et la vision à court terme de ces derniers dans un marché hautement spéculatif, ainsi que la faiblesse et l'inefficacité des cadres réglementaires, sont un obstacle de taille à la construction de villes résilientes et durables.

56. La Campagne mondiale pour la prévention des catastrophes lancée en 2010 sur le thème « Pour des villes résilientes : ma ville se prépare » vise à aider les villes du monde entier à renforcer leur résilience (voir www.unisdr.org/campaign/resilientcities). Plus de 1 400 édiles locaux de plus de 90 pays ont pris l'engagement de suivre la liste des 10 points fondamentaux pour rendre leur ville résiliente, l'objectif étant d'accorder la priorité à la réduction des risques de catastrophe comme élément clef du développement urbain durable.

57. En 2012, dans le cadre de la Campagne, un certain nombre d'outils et de ressources pratiques ont été élaborés et utilisés pour appuyer l'application des 10 points fondamentaux, au nombre desquels un manuel à l'intention des autorités locales et l'outil d'autoévaluation local relatif au Cadre d'action de Hyogo, tous deux conçus pour donner aux autorités locales les moyens de prendre des mesures concrètes pour renforcer leur résilience face aux catastrophes. Cette année, la Banque mondiale a publié *Building Urban Resilience: Principles, Tools and Practice* (disponible à l'adresse <http://www.gfdr.org/sites/gfdr.org/files/publication/Building-Urban-Resilience.pdf>), publication destinée à donner aux planificateurs et aux professionnels des outils pratiques pour intégrer des éléments de résilience dans la gouvernance et la planification urbaines. À compter de 2013, la Campagne, qui compte plus de 40 partenaires et villes participantes, continuera d'œuvrer au renforcement de la résilience au niveau local tout en veillant à ce que les priorités locales soient prises en compte dans le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

III. Préparatifs de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe

Élaboration d'un instrument appelé à succéder au Cadre d'action de Hyogo

58. Le cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015 s'inspirera des connaissances et de la pratique issues de la mise en œuvre du Cadre d'action international défini en 1989 pour la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, de la Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr : Directives pour la prévention des catastrophes naturelles, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets de 1994, de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de 1999 et du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes.

59. Mené en 2011, l'examen à mi-parcours du Cadre de Hyogo (disponible à l'adresse suivante : http://www.unisdr.org/files/18197_provisionalfrenchversionmidtermrevi.pdf) a permis de recenser plusieurs domaines d'intérêt et d'intervention plus poussés, notamment au titre de la Priorité 4 (réduire les facteurs de risque sous-jacents). Il ressort d'un document intitulé « Implementation of the Hyogo Framework of Action: Summary of Reports 2007-2013 » (disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://www.unisdr.org/we/inform/publications/32916>), paru à l'occasion de la quatrième session du Dispositif mondial que, pour l'essentiel, les acquis sont d'ordre qualitatif (adoption de politiques, de textes de loi et de planification dont les dividendes pourront être quantifiés dans l'avenir). Le Cadre d'action de Hyogo a permis de mettre en évidence la nature et les effets de la réduction des risques de catastrophe – première étape cruciale. On peut citer par exemple l'engagement pris par les États d'instituer des points focaux et des dispositifs nationaux du Cadre d'action de Hyogo, ainsi que l'évolution des mentalités, qui a conduit d'une logique de gestion de crise à celle de la réduction des risques et de la sûreté.

60. Plusieurs grands axes se sont dégagés des consultations menées à ce jour dans le but de voir définir un cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015 :

a) Faire fond sur le Cadre d'action de Hyogo et y mettre en place des mesures innovantes propres à permettre de faire face à la montée des risques au cours des 30 prochaines années. Entreprendre spécialement de s'attaquer aux multiplicateurs de risques et de mettre en œuvre un plan d'action et un système de suivi pragmatiques, stratégiques, dynamiques et réalistes. Réaffirmer que les mesures prises à l'échelon local sont fondamentales pour réduire les risques de catastrophe;

b) Dégager une série de principes et d'engagements clairs. Reconnaître que la réduction des risques de catastrophe (évaluation des risques, création de systèmes d'alerte rapide, droit d'accès aux informations relatives aux risques) est une obligation légale. L'entreprise de développement progressif et de codification du droit international, par la Commission du droit international en matière de « Protection des personnes en cas de catastrophe » est tout à fait pertinente et bienvenue;

c) Répondre à la nécessité de piloter la réduction des risques de catastrophe et la résilience de la nature grâce à une solide coordination, à la promotion de l'action à l'échelon local et à la confection d'instruments financiers appropriés. Trouver en outre des moyens de faire face au caractère transfrontalier des risques. Il s'agit essentiellement de s'assurer la solidarité du secteur privé, des populations locales et des autorités nationales et de les intéresser à l'entreprise, le principe majeur d'inclusion et de participation devant sous-tendre la solidarité de « toute la société »;

d) Faire mieux comprendre les risques en faisant connaître les preuves scientifiques de leur existence et de leur ampleur; y former et y sensibiliser le grand public. Faire mieux connaître par exemple l'impact croissant des risques majeurs de plus en plus fréquents, ainsi que les conséquences des risques climatiques sur l'environnement construit exposé. Démontrer les effets des catastrophes sur l'économie du pays en analysant ce qui a été détruit ou endommagé. Autonomiser les populations locales en les formant et en leur donnant accès à l'information. Exploiter les outils scientifiques et technologiques nouveaux pour mieux faire connaître les risques en cas de catastrophe aux populations locales et les y sensibiliser, le but étant de renforcer leur résilience;

e) Tirer parti de l'effet démultiplicateur des approches intégrées, en fournissant notamment des orientations, l'idée étant que la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques doivent être partie intégrante du développement durable. Concourir par des informations et des idées à définir le programme de développement pour l'après-2015. La gestion des risques doit s'inscrire clairement dans les autres processus de développement, l'une et les autres devant se renforcer mutuellement.

61. La prochaine étape des consultations et de la définition d'un cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015 consistera à en préciser davantage les différentes composantes. Comme l'indique le Dispositif mondial, il reste beaucoup à faire pour atteindre tels ou tels objectifs, résultats et indicateurs donnés. Il faut consulter tels ou tels acteurs donnés et nouer des partenariats pour encourager l'appropriation et susciter chez les acteurs la volonté de mettre en œuvre, surveiller et examiner les systèmes du nouveau cadre.

62. Il s'agit par-dessus tout de s'inspirer de l'expérience pratique et des bonnes pratiques dégagées par les pays et les organisations dans les domaines que les examens et les consultations tenus à ce jour ont permis de mettre au jour, à savoir : le renforcement de la résilience des plus vulnérables; l'intégration des risques climatiques et des risques de catastrophe dans le développement durable; l'enracinement local de l'action; la promotion des femmes, ce qui permet de renforcer la résilience et de lutter contre l'inégalité d'exposition aux risques de catastrophe des deux sexes; l'élaboration de mesures propres à inciter le secteur privé à investir dans la résilience aux risques de catastrophe; l'affinement des évaluations des risques et l'utilisation des informations relatives aux risques dans le cadre de la prise de décisions; le renforcement de l'état de préparation en prévision des catastrophes et la mise en place de systèmes d'alerte rapide; la prise en compte de la réduction des risques dans la reconstruction au lendemain de catastrophe, en tant qu'élément constitutif du renforcement de la résilience; la mobilisation de secteurs, telles la santé, l'éducation, l'agriculture, les infrastructures et la gestion de l'eau.

63. Conformément à la résolution 66/199 de l'Assemblée générale, le secrétariat de la stratégie continuera d'organiser de vastes concertations multipartites sans exclusive afin de définir le cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015. Étape cruciale de la définition du cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015, les dispositifs régionaux seront l'occasion de faire la synthèse des vues exprimées et des contributions de tous les acteurs. Devraient y participer de hauts responsables de la sphère politique et du secteur privé. Les dispositifs régionaux viendront donc contribuer aux préparatifs de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, quant au fond et au niveau des choix de principe.

Préparatifs de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe

64. Sous réserve de ce que l'Assemblée générale décidera, la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe aura lieu à Sendai (Préfecture de Miyagi, Japon) du 14 au 18 mars 2015. Le Gouvernement suisse a proposé de concourir à l'organisation des réunions préparatoires à Genève sous son parrainage.

65. Comme l'Assemblée générale l'a décidé dans sa résolution 67/209, la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe examinera la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et adoptera un cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015. Le Cadre d'action de Hyogo a mis en évidence l'importance des cadres et mécanismes régionaux de réduction des risques de catastrophe du point de vue stratégique et pratique, en ce qu'ils sont l'occasion de renforcer la coopération, de susciter l'adhésion des différentes parties prenantes et de faire le point de la mise en œuvre du Plan d'action.

66. Cela étant, l'Assemblée générale pourrait envisager d'assigner à la Conférence les tâches suivantes :

- a) Examen de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo;
- b) Examen de l'expérience tirée des stratégies et plans régionaux de réduction des risques en cas de catastrophe et des recommandations dégagées en conséquence, ainsi que des accords conclus en la matière à l'échelon régional;

c) Adoption d'un cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015;

d) Définition de modalités de coopération, sur la base de l'engagement souscrit par les différents acteurs concernés d'instituer un cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015;

e) Définition des modalités d'examen périodique de la mise en œuvre du cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015.

67. L'Assemblée arrêtera les modalités de la Conférence et de ses préparatifs, qui seront l'occasion de recueillir tous les points de vue, compte tenu de la large adhésion multipartite aux consultations consacrées au cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015. En fixant les règles et procédures d'accréditation, il y aurait lieu de songer à associer les organisations qui ont participé aux sessions précédentes du Dispositif mondial et des dispositifs régionaux de réduction des risques de catastrophe et aux autres mécanismes de dialogue sur le sujet.

68. De nombreux acteurs comptent vivement que la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe sera l'occasion d'organiser un forum mondial des dispositifs nationaux et un forum des enfants et des jeunes sur le même sujet.

*Le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015
et la réduction des risques de catastrophe*

69. On comprend désormais mieux que, pour être durable, le développement doit faire une place à la réduction des risques de catastrophe dans la planification et les investissements privés et publics. Chaque année, des milliers d'écoles, d'hôpitaux et d'autres infrastructures essentiels, y compris les routes, les voies de communication, les infrastructures électriques et les réseaux de télécommunications, sont endommagés ou détruits, ce qui porte un coup sévère à l'économie et au bien-être des populations locales, de villes ou de pays tout entiers. Les investissements relatifs au développement qui ne prennent pas en compte la réduction des risques de catastrophe ne feront qu'aggraver ces risques. Comme il ressort du *Bilan mondial 2013 sur la réduction des risques de catastrophe*, les pertes résultant des catastrophes devraient doubler, à l'échelle mondiale, d'ici à 2030, si les investissements liés au développement ne prennent pas en compte les risques de catastrophe et n'y remédient pas.

70. En débattant du programme de développement pour l'après-2015, du cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015 et d'un accord climatique mondial, il faudra absolument veiller à la cohérence et à la complémentarité de ces programmes. Point de développement durable sans réduction des risques de catastrophe ancrée dans un nouveau cadre de développement adossé à une stratégie à la suite du Cadre d'action de Hyogo. Il s'agit en définitive de faire face à la multiplication des risques et d'entreprendre sérieusement d'en éliminer les causes profondes, en sorte de ne pas voir remettre en cause les progrès accomplis sur tous les fronts.

71. À la suite des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience ont désormais trouvé leur place dans les différentes pistes de réflexion tendant à la définition d'un programme de développement pour l'après-

2015. Je vois dans l'intérêt que les États Membres et d'autres acteurs portent à la réduction des risques de catastrophe un motif d'encouragement.

IV. Augmentation des investissements consacrés à la réduction des risques de catastrophe

72. Des arguments de poids plaident en faveur de l'augmentation des investissements consacrés à la réduction des risques et au renforcement de la résilience. En effet, non seulement les mesures préventives permettent de sauver des vies et de diminuer les dépenses liées aux opérations de secours et aux mesures de compensation des pertes économiques, mais elles favorisent en outre le développement durable à long terme et la sécurité des investissements et de la croissance.

73. Si seuls quelques pays sont en mesure d'évaluer les investissements qu'ils consacrent à la réduction des risques de catastrophe, il ressort du rapport intitulé « Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial » et des rapports d'étape du Cadre d'action de Hyogo que certains pays consacrent de plus en plus de fonds à la réduction des risques de catastrophe. La Chine, par exemple, a pour objectif de réduire d'ici à 2015 les pertes économiques directement dues aux catastrophes à moins de 1,5 % de son produit intérieur brut¹. Cet objectif national s'appuie sur un plan de prévention et de réduction des catastrophes pour la période 2011-2015, une allocation régulière de ressources provenant du budget central, des fonds spéciaux complémentaires à l'échelon infranational et des investissements conséquents en faveur de la réduction des risques d'inondation, de sécheresse et de catastrophe agricole.

74. Le Sommet du Groupe des Vingt, tenu à Los Cabos (Mexique) en juin 2012, a notamment débouché sur l'adoption d'une recommandation invitant les ministres des finances et les gouverneurs de banque centrale à élaborer des outils et des stratégies de réduction des risques de catastrophe permettant de limiter les conséquences des catastrophes et de gérer leurs incidences économiques et financières ainsi que de protéger les populations et les biens. Par conséquent, le secrétariat de la Stratégie a entrepris de collaborer avec l'OCDE et la Banque mondiale pour élaborer le cadre méthodologique du Groupe des Vingt et de l'OCDE sur l'évaluation des risques de catastrophe et le financement de la lutte contre les catastrophes (disponible à l'adresse suivante : <http://www.oecd.org/gov/risk/G20disasterriskmanagement.pdf>). Ce cadre méthodologique a été établi en vue d'aider les ministres des finances et d'autres autorités gouvernementales à élaborer des stratégies de gestion des risques de catastrophe plus efficaces, notamment en matière financière, en s'appuyant davantage sur l'évaluation des risques et le financement de la lutte contre les catastrophes.

75. En 2012, le secrétariat de la Stratégie et la Direction générale du développement et de la coopération de la Commission européenne ont lancé une initiative triennale pour aider jusqu'à 40 pays à prendre des mesures de protection de leurs investissements publics contre les risques de catastrophe. Au terme de la première année, un certain nombre de résultats avaient été obtenus : création, dans trois régions, de 13 à 15 bases de données sur les pertes dues aux catastrophes, réalisation de 10 à 12 évaluations des risques au niveau national et élaboration d'outils permettant d'intégrer la question de la réduction des risques dans les

décisions concernant les investissements publics, l'aménagement du territoire et l'adaptation aux changements climatiques. Ces outils permettent aux responsables de disposer des informations et des éléments dont ils ont besoin pour tenir compte des risques lors de la prise de décisions en matière d'investissements.

Financement du secrétariat de la Stratégie

76. La réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience sont des domaines d'activité qui prennent de l'importance. Les États Membres et d'autres parties prenantes comprennent et appuient l'idée qu'il est rentable d'investir dans la prévention des risques, la préparation aux catastrophes et l'élaboration de plans de réduction des risques de catastrophe. Toutefois, la réduction des risques est une tâche complexe et difficile, comprenant de multiples facettes et points d'accès.

77. L'action menée par mon Représentant spécial et les nombreux efforts déployés par le secrétariat de la Stratégie pour promouvoir le Cadre d'action de Hyogo, les consultations relatives à un dispositif de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 et l'élaboration de ce dispositif, les directives mondiales, régionales, nationales et locales établies pour guider les activités des parties prenantes et des partenaires, notamment celles menées dans le cadre du système des Nations Unies, le *Bilan mondial 2005 sur la réduction des risques de catastrophe* et les campagnes de sensibilisation, dont celle intitulée « Pour des villes résilientes », concourent au dynamisme, et facilitent l'établissement des faits, la sensibilisation et la mobilisation nécessaires pour faire avancer la question de la réduction des risques de catastrophe.

78. Pour l'exercice biennal 2012-2013, le secrétariat de la Stratégie a évalué à 64,9 millions de dollars le budget nécessaire pour s'acquitter de cette tâche. En 2012, le montant annuel des ressources affectées au Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes s'est élevé à 33,1 millions de dollars, versés par 26 donateurs. Ces éléments montrent que les donateurs ont confiance dans l'orientation stratégique du secrétariat et la poursuite de l'exécution du programme malgré l'augmentation de la pression financière qui pèse sur les budgets consacrés à l'aide dans de nombreux pays donateurs.

79. Le secrétariat de la Stratégie élargit la base des donateurs et veille à ce que les contributions non affectées et, dans la mesure du possible, pluriannuelles, continuent d'augmenter. Compte tenu des attentes et des exigences qui pèsent sur le secrétariat, il est essentiel que l'exécution du programme ne soit pas interrompue. En 2012, des accords de financement pluriannuels ont été négociés et mis en œuvre avec les Gouvernements australien, finlandais, luxembourgeois et suisse.

80. Le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies fournit les ressources nécessaires au financement d'un poste de responsable (de la classe D-1) du secrétariat de la Stratégie. La réduction des risques de catastrophe étant un sujet d'importance et d'intérêt croissants, le secrétariat de la Stratégie a besoin de bénéficier d'un financement suffisamment prévisible et stable.

V. Conclusion et recommandations

81. Les faits tendent à montrer qu'au cours des huit dernières années, les personnes et les biens ont été de plus en plus exposés aux catastrophes. Le risque de recul concernant les droits sociaux, la santé, le bien-être, l'emploi, la sécurité et le développement économique augmente. La capacité des collectivités et des pouvoirs locaux à recenser les risques et à les gérer au quotidien est un élément essentiel à partir duquel les stratégies, les programmes et les budgets doivent être élaborés. Les institutions publiques et les entreprises doivent adopter des approches tenant mieux compte de la gestion des risques.

82. En la matière, il ne suffit pas de réduire les risques existants. Il faut également prendre des mesures plus audacieuses et plus ciblées pour prévenir l'augmentation des risques, ce qui nécessite qu'une attention particulière soit portée à leurs causes et à leurs facteurs, ainsi qu'aux modèles et aux modalités de planification du développement de l'investissement public et privé. Il est essentiel de redoubler d'efforts pour promouvoir une culture de la prévention, dans laquelle les populations bénéficient d'un accès libre et gratuit à des informations simples, pratiques et claires sur les risques, qui les aident à mener à bien leurs activités, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé.

83. Au cours des deux prochaines années, il faudra continuer d'axer les efforts sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et l'obtention de nouveaux résultats concrets dans les domaines de la sécurité des écoles, des hôpitaux et d'autres établissements essentiels, de la création de bases de données sur les pertes dues aux catastrophes, de la diffusion d'informations sur l'évaluation des risques, de la sensibilisation du public et du secteur privé et de la création de mécanismes d'alerte rapide. La Journée internationale de la prévention des catastrophes, qui se tiendra le 13 octobre 2013, offrira la possibilité de mobiliser et de sensibiliser le public en faveur des personnes handicapées vivant dans une situation de risque de catastrophe.

84. Il reste encore beaucoup à faire pour réunir un plus grand nombre de données et recenser les spécificités nationales en vue de l'élaboration du dispositif de réduction des risques pour l'après-2015. La Commission du droit international joue un rôle moteur et contribue de manière décisive à la définition de cadres juridiques efficaces et de principes qui guident et sous-tendent la réduction des risques de catastrophe. Les travaux menés pour renforcer les mécanismes de coordination nationaux, notamment les plateformes nationales, seront essentiels pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo et tout futur dispositif de réduction des risques de catastrophe.

85. Le secrétariat de la Stratégie conduira, en collaboration avec toutes les parties prenantes, des travaux sur la définition des objectifs et des indicateurs relevant du dispositif de réduction des risques pour l'après-2015, en s'appuyant sur les enseignements que les pays et les parties prenantes ont pu tirer dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du Cadre d'action de Hyogo. Ces travaux contribueront de façon non négligeable aux débats en cours sur les évaluations menées au sujet du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable.

86. La troisième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, qui se tiendra en 2015, est une manifestation très attendue. Lors des débats sur le dispositif de réduction des risques pour l'après-2015, toutes les parties prenantes ont fait

preuve de bonne volonté et indiqué qu'elles étaient déterminées à collaborer pour trouver des solutions créatives et innovantes afin de surmonter leurs difficultés communes éventuelles. Plus la procédure de consultation est ouverte, plus elle crée un élan et entraîne l'adhésion et la participation de toutes les parties. La Conférence mondiale devra être aussi ouverte que possible. Les débats concernant les dispositifs régionaux pour la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendront pendant le premier semestre de 2014, permettront aux parties de se mobiliser, de susciter un nouvel élan avant la Conférence mondiale et de partager leurs orientations et leurs connaissances en vue de l'élaboration du dispositif de réduction des risques pour l'après-2015.

87. La troisième Conférence mondiale aura pour objectif l'adoption, par les États Membres, d'un dispositif de réduction des risques pour l'après-2015, recueillant l'appui et l'adhésion de toutes les parties prenantes. La Conférence offrira en outre aux États Membres la possibilité de contribuer aux programmes de développement pour l'après-2015 et de lutte contre les changements climatiques.

88. Le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience devra permettre au système des Nations Unies de fournir aux pays le soutien cohérent nécessaire pour poursuivre la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, l'élaboration du dispositif de réduction des risques pour l'après-2015 et les travaux préparatoires à la troisième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

89. Les ambitions et les objectifs relatifs au développement durable, à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation ainsi qu'à la réduction des risques de catastrophe ne doivent pas être envisagés séparément. Il convient par conséquent d'examiner les questions de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la résistance aux catastrophes dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, de façon à promouvoir des approches qui soient complémentaires et cohérentes et qui concourent au même objectif dans le dispositif de réduction des risques pour l'après-2015 et le programme de développement pour l'après-2015.

90. **Au vu de ce qui précède, je recommande que :**

a) Les États Membres poursuivent la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et, notamment, rassemblent des données sur les pertes et les dommages, renforcent la résilience des écoles et des hôpitaux et veillent à ce que toute nouvelle infrastructure essentielle soit résistante aux catastrophes;

b) Les États Membres et les autres parties prenantes, y compris le secteur privé et les collectivités locales, s'emploient à recenser les facteurs d'accumulation de risques et les moyens d'y répondre, notamment quand ils réalisent de nouveaux investissements, que ceux-ci soient publics ou privés;

c) Les travaux préparatoires de la troisième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes s'appuient sur les principaux résultats de la quatrième session du Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe et des dispositifs régionaux, associent toutes les parties et encouragent leur participation active et leur détermination à agir tout en s'assurant de leur adhésion;

d) Les États Membres organisent des consultations multipartites nationales en vue des sessions des dispositifs régionaux et de la troisième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et élaborent des dispositifs nationaux ou des mécanismes comparables facilitant les consultations, renforcent ceux qui existent et les évaluent entre pairs;

e) Les États Membres et les parties concernées participent aux prochaines sessions des dispositifs régionaux en y déléguant des représentants de haut niveau et des représentants d'institutions, de collectivités locales, du secteur privé, des milieux scientifiques et de la société civile pour qu'ils procèdent à des échanges de vues, expriment leurs attentes et présentent leurs recommandations sur le dispositif de réduction des risques pour l'après-2015;

f) Les États Membres se penchent sur la question de la réduction des risques de catastrophe dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable;

g) Les États Membres envisagent de fournir des ressources régulières et un soutien à même de renforcer le secrétariat de la Stratégie pour qu'il puisse tenir les consultations devant aboutir à la conclusion d'un accord sur le dispositif de réduction des risques pour l'après-2015 et appuient les travaux préparatoires de la troisième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et son organisation, tout en continuant de promouvoir la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo.
